

FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE
LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE D'AUVERGNE
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE



22^{ème} Rallye national du VAL D'ANCE
27-28 septembre 2024

COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2025
National - coefficient 3

Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne 2024
Challenge ASA ONDAINE 2024

ASA ONDAINE - MAIRIE - 43210 BAS-EN-BASSET

Tél./fax 04 77 51 27 80

Tél. 07 67 96 64 46

Site : <http://www.asaondaine.com>

E-mail : contact@asaondaine.com

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du Règlement	Jeudi 01 août 2024
Ouverture des engagements	Jeudi 01 août 2024
Clôture des engagements	Lundi 16 septembre 2024
Parution du carnet d'itinéraire	Samedi 21 septembre 2024 Distribution au départ de l'ES 1 les jours des reconnaissances si demande écrite de l'équipage sur son bulletin d'engagement ou téléchargeable sur le site www.asaondaine.com
Dates et heures des reconnaissances	Les 21 et 22 septembre 2024, de 9h00 à 18h00, et vendredi 27 septembre 2024, de 09h00 à 17h00
Vérifications administratives	Vendredi 27 septembre 2024, de 15h00 à 20h45 Lieu: Garage Satre, ZA de Piroilles, Beauzac (43)
Vérifications techniques	Vendredi 27 septembre 2024, de 15h15 à 21h00 Lieu: Garage Satre, ZA de Piroilles, Beauzac (43)
Heure de mise en place Parc de départ	Vendredi 27 septembre 2024, à 14h00 Lieu: ZA de Piroilles, Beauzac (43)
1e Réunion des Commissaires Sportifs	Vendredi 27 septembre 2024, à 20h30 Lieu: Mairie de Beauzac (43)
Publication équipages admis au départ	Vendredi 27 septembre 2024, à 22h30, au parc de départ
Publication heures et ordres de départ	Vendredi 27 septembre 2024, à 22h30, au parc de départ
Départ du rallye	Samedi 28 septembre 2024, Départ 8h00 - 1 ^{er} VHC
Publication heures et ordres de départ 2 ^{ème} et 3 ^{ème} sections	Samedi 28 septembre 2024, à 13h00, Voir art. 3.3.1 modifié du Règlement Standard FFSA
Arrivée du Rallye	Samedi 28 septembre 2024, à 19h55 - 1 ^{er} VHC
Vérifications finales	Samedi 28 septembre 2024, à partir de 19h55 Lieu: Garage Satre, Beauzac (43) Taux horaire de la main d'œuvre: 60€ TTC

Publication des Résultats du Rallye

Au parc d'arrivée, au plus tard 30 minutes après l'entrée en Parc fermé du dernier concurrent

Remise des Prix

Samedi 28 septembre 2024, à l'issue de l'épreuve
Lieu: podium devant la mairie de Beauzac (43)

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ONDAINE organise les **27 et 28 septembre 2024** en qualité d'organisateur administratif et technique le

22^{ème} RALLYE NATIONAL du VAL D'ANCE

avec le concours des municipalités de **BEAUZAC, BAS-EN-BASSET, TIRANGES, RETOURNAC, SAINT-HILAIRE-CUSSON-LA-VALMITTE** et des localités traversées

Le présent règlement a été enregistré par :

- > la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne sous le n° **25/16/12 du 08/07/2024**
- > la FFSA sous le permis d'organiser n° **535 du 26/07/2024**

Dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet de l'ASA : www.asaondaine.com

Comité d'Organisation **ASA ONDAINE**

Pascal PERONNET (Président), Joëlle TEYSSIER, David ANDREACCHIO, Romain BOUGEOT, Charles BOURDON, Jean-Paul CLOT, Patrice FAVERJON, Michel JUILLARD, André LAPALUS, Evelyne LAPALUS, Matthieu MACCOLINI, Nicolas MOUNIER, Robert VALLA.

Secrétariat du Rallye:

De la parution du présent règlement jusqu'au jeudi 26 septembre 2024:

ASA ONDAINE - BP135 - 42704 FIRMINY Cedex

Tél. 04 77 51 27 80 / 07 67 96 64 46

www.asaondaine.com / contact@asaondaine.fr

Le vendredi 27 et le samedi 28 septembre 2024:

Mairie - 43590 BEAUZAC Tél. 07 67 96 64 46

Organisateur technique

Nom: **Pascal PERONNET**

Adresse: **ASA ONDAINE - Mairie - 43210 BAS-EN-BASSET**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1. – Officiels du rallye

Collège des Commissaires Sportifs:

Présidente	Mme Nicole FOREST	Lic. ASS 201
Commissaires Sportifs	Mme Joëlle ALLEMAND	Lic. 16382
	Mme Yvette CECILLON	Lic. 11374

Direction de course:

Directeur de Course	M. Yannick BARDIN	Lic. 46622
Directeurs de course adjoints	M. Louis-René VERLINE	Lic. 21427
	M. Denis MOCELLIN	Lic. 3310
Directeur de course VHRS/VMRS	M. Sullivan CAETANO	Lic. 232714

Adjoints à la Direction de Course délégués:

Voiture tricolore	Mme Evelyne LAPALUS	Lic. 20303
Voiture autorité	M. Maurice BESSE	Lic. 2926
Délégués ES:	M. Pascal LAFOND	Lic. 227446
	M. François BUISSON	Lic. 162483
	M. Pascal MAGNE	Lic. 43098

Commissaire Technique responsable	M. Emeric PASCAL	Lic. 37568
Commissaires Techniques adjoints	M. Hervé Cantat	Lic. 207953
	M. Dominique MONNIER	Lic. 55260
	M. Gérard JOUVHOMME	Lic. 55582
	M. André BOIVIN	Lic. 3572

Médecin Chef	Dr Philippe RIGAUDIERE	Lic. 56475
Relations avec les Concurrents	M. Georges BEAL	Lic. 2910
	M. Michel JUILLARD	Lic. 12787

Relations avec la Presse	M. Philippe LAFONT	
Responsable du chronométrage	Mme Annie PISTON	Lic. 3790
Informatique - Classements	LC Chrono	
Speaker	M. Henri BRUYERE	
Juge de Faits	précisé par additif	

Tableau officiel d'affichage : BEAUZAC à l'entrée du parc concurrents (parc fermé), du 27 septembre, 14h00, au 28 septembre, fin du rallye

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye national du Val d'Ance compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2025 (national coefficient 3)
- Le Challenge 2024 de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne
- Le Challenge 2024 de l'ASA ONDAINE

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront consulter exclusivement sur le site internet de l'ASA

www.asaondaine.com

leur confirmation d'engagement et leur heure de convocation aux vérifications qui auront lieu

**VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2024
GARAGE SATRE -ZA PIROLLES - 43590 BEAUZAC**

de 15h00 à 20h45 (précises): vérifications administratives
et de 15h15 à 21h00 (précises): vérifications techniques

Il est rappelé aux concurrents que le **jour et l'horaire de convocation fixés par l'organisation** sont à **RESPECTER IMPERATIVEMENT** pour le bon fonctionnement du rallye. En cas de non respect, les pénalités financières pour retard seront appliquées (voir Prescriptions générales FFSA 2024, Article V: Vérifications).

Les éventuelles vérifications finales seront effectuées le samedi 28 septembre 2024

Garage SATRE - BEAUZAC (43)

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTION

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 22^{ème} Rallye national du VAL D'ANCE, doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée et accompagnée des droits d'engagements **avant le lundi 16 septembre 2024 minuit**, à l'adresse suivante :

Nicolas MOUNIER - ASA Ondaine
9 rue du Four à Chaux, 42510 BALBIGNY

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **115** voitures maximum, nombre pouvant évoluer en fonction du nombre total des engagés limité à **150 voitures pour les 4 rallyes**.

3.1.1.1. Concurrents admis :

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs: **530 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs: **1060 €**

Pour les équipages 100% ASA ONDAINE, les droits d'engagement sont fixés à **500 €**

Pour les équipages 50% ASA ONDAINE, les droits d'engagement sont fixés à **520 €**

NOUVEAU : Si l'un ou les deux membres de l'équipage ont officiés en tant que commissaire sur une épreuve FFSA en 2024, une remise de 10 €(ou 20€ pour 2) sera accordée sur le montant de l'engagement (justificatif à fournir : attestation de l'organisateur ayant reçu le commissaire sur son épreuve)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et COMPLETEMENT remplie.

Remboursement des droits d'engagement

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés:

- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé
- au cas où le rallye n'aurait pas lieu

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par courriel à cette adresse : **contact@asaondaine.fr**

La retenue sera :

- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications

3.3 –Ordre de départ :

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

Affichage des horaires et ordre de départ du rallye vendredi 27 septembre 2024 à 22h30.

Pour les 2^{ème} et 3^{ème} section, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire (hors pénalités) de l'ES 1 (Tiranges). Voir article 3.3.1 du Règlement Standard des Rallyes 2024.

Affichage des horaires et ordre de départ 2^{ème} et 3^{ème} section samedi 28 septembre 2024 à 13h00.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA.

4.3P. Assistance :

L'assistance sera autorisée **UNIQUEMENT** dans la zone des Pirolles à Beauzac.

4.3.2

La vitesse des voitures dans le parc d'assistance ne peut dépasser 30 km/h, sous peine d'une pénalité appliquée par les Commissaires Sportifs.

4.3.2.1

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans;
- d'utiliser des contenants à hydrocarbure conformes aux normes hydrocarbures;
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture;
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance, une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures;
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance. Rappel: les Concurrents sont RESPONSABLES de leurs assistances;
- En outre il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée, par les Commissaires Sportifs, pour chaque infraction constatée.

ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P Identification des voitures

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA.

5.2P La publicité

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées ultérieurement par additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 22^{ème} Rallye national du VAL d'ANCE représente un parcours de 219.39 km. Il est divisé en 2 étapes et 3 sections et comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur de 112,5 km.

Les Epreuves Spéciales sont les suivantes:

ES 1-3-5	Combres - Tiranges - Ancette	26,8 km x 3 = 80,4 Km
ES 2-4-6	St Hilaire – Bas en Basset	10,7 km x 3 = 32.1 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « Itinéraire » du présent règlement.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA

6.2.6P. Les reconnaissances seront limitées à 3 jours:

- Samedi 21 et dimanche 22 septembre 2024, de 9h00 à 18h00
- Vendredi 27 septembre 2024, de 09h00 à 17h00

avec un maximum de 3 passages au total. Des contrôles seront effectués pour le respect des jours de reconnaissances et le nombre de passages.

Obligation d'apposer sur le pare brise l'autocollant fourni par l'organisateur au départ de l'ES 1 et de présenter le road-book à ce moment-là.

Le road-book est à télécharger sur le site www.asaondaine.com ou sera distribué au départ de l'ES 1 les jours de reconnaissances si une demande écrite a été transmise par l'équipage sur son bulletin d'engagement.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA

7.3.17P. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Officiels chargés du nouveau départ après abandon :

- Directeur de Course : Yannick BARDIN lic n° 46622
- Commissaire technique : Emeric PASCAL lic n° 37568

Tout équipage ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye à compter du départ de l'étape suivante.

Toutefois, si l'équipage n'a pas l'intention de réintégrer le rallye, il doit en informer le Directeur de Course en remplissant le formulaire distribué aux vérifications administratives (« abandon final »). L'équipage doit remettre le formulaire à la Direction de Course dès que possible et, si cela est réalisable, avant la publication de la liste du nouveau départ.

Il pourra réintégrer le rallye uniquement après avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques.

Les équipages réintégrant le rallye ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, à l'exception des éventuels points de bonus (départ, arrivée).

7.5.17.3 Les dépanneuses de l'organisation peuvent être missionnées par le Directeur de Course dans le seul but de libérer la route si nécessaire.

L'organisateur décline toute responsabilité pour le dépannage et le rapatriement des voitures accidentées, celui-ci restant à la charge des concurrents. Sur le parcours des épreuves spéciales, seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.

7.5.17.14 Déclaration d'abandon

Tout concurrent abandonnant le rallye, sur un secteur de liaison ou sur une ES, a **l'obligation** de prévenir le plus rapidement possible la Direction de Course en utilisant le numéro de téléphone indiqué sur les carnets de bord « n° d'urgence ».

ARTICLE 8 P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA.

ARTICLE 9 P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA.

ARTICLE 10 P. PRIX et COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA.

Les prix et coupes suivants seront distribués :

	+ 100 partants	de 80 à 100 Partants
Classement Scratch	Prix	Prix
Premier	570 €	490 €
Deuxième	400 €	330 €
Troisième	290 €	250 €
Quatrième	150 €	

Classement Classes	de 1 à 4 partants	de 5 à 10 partants	de 11 à 15 partants	+ de 15 partants
Premier	240 €	350 €	400 €	490 €
Deuxième		180 €	200 €	280 €
Troisième			100 €	200 €
Quatrième				100 €
Cinquième				

Classement Féminin	Prix
1 ^{ère} Féminine	300 €

Seuls les prix sont cumulables. Chaque équipage classé recevra une coupe.

Une ou plusieurs coupes seront offertes à un ou plusieurs commissaires par tirage au sort. Les coupes non récupérées le samedi 28 septembre 2024 lors de la remise des prix, resteront acquises à l'organisateur.

Les chèques seront envoyés aux équipages primés dans la semaine suivant le rallye.

Aucun classement ne sera distribué ou envoyé. Ils seront disponibles sur le site de l'ASA ONDAINE : www.asaondaine.com

La remise des prix se déroulera le samedi 28 septembre 2024 à l'issue du rallye :

**PODIUM D'ARRIVEE
Face à la Mairie
43590 - BEAUZAC**



L'A.S.A. ONDAINE REMERCIE

les autorités civiles et militaires, Mesdames et Messieurs les maires, ainsi que les habitants des communes traversées qui ont eu la gentillesse d'autoriser le passage du

22^{ème} Rallye National du VAL D'ANCE

Pour les remercier et pour préserver leur tranquillité et leur sécurité, nous vous demandons la plus grande prudence lors des reconnaissances sur routes ouvertes vous obligeant à respecter scrupuleusement le code de la route.

Les jours de reconnaissances sont :
Samedi 21 et dimanche 22 septembre 2024
de 09h00 à 18h00
et vendredi 27 septembre 2024 de 09h00 à 17h00

Toute autre journée est formellement interdite

Nous comptons sur votre compréhension et votre civisme.
L'avenir des rallyes dépend principalement du comportement de ses acteurs avant, pendant et après.

Le Comité d'Organisation de l'ASA ONDAINE